



Revalorisation des charges

Par **2000vale**, le **19/12/2010 à 15:10**

Bonjour,

Mon propriétaire souhaite augmenter mes charges de 123%. Existe t'il un taux d'augmentation maximum? ou peut il augmenter comme il le souhaite?

Il motive cette augmentation à la suite d'une fuite d'eau qui a généré une facture importante. Mais celle ci est aujourd'hui réglée.

merci d'avance pour votre réponse

2000vale

Par **mimi493**, le **19/12/2010 à 15:22**

Les charges locatives sont payées au réel, il n'y a donc pas d'augmentation max.

Les avances mensuelles sur charges sont le douzième des charges totales réelles de l'exercice précédents.

Tous les ans, une régularisation est faite

Exigez les justificatifs